



INFORMATIONS

Le contrôleur des finances publiques de 2e classe s'occupe de la gestion financière et de la comptabilité des fonds publics de l'État, et contrôle notamment les impôts. Il suit les travaux administratifs d'un établissement.

MISSIONS PRINCIPALES

Pouvant exercer dans les domaines fiscaux de la bureautique, de l'informatique, etc., ses missions principales sont :

- Gérer l'encaissement des recettes fiscales
- Vérifier des versements de salaires
- Superviser l'ensemble des paiements rattachés aux marchés publics
- Conseiller des établissements sur la bonne gestion de leurs budgets

QUALITÉS REQUISES

Être attiré par les chiffres, être organisé, rigoureux, faire preuve d'autorité, avoir des qualités rédactionnelles, posséder le sens du contact

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un contrôleur des finances publiques de 2e classe est d'environ **1 800 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (niveau baccalauréat).

Les épreuves

PRÉ-ADMISSIBILITÉ

QCM (français, mathématiques, raisonnement logique, culture générale), 1h30 (coef. 2)

ADMISSIBILITÉ

1. **Réponses à des questions** (et/ou exercice de cas pratique) à partir d'un corpus de documents portant sur l'économie et la finance, 3h (coef. 4)

2. **Au choix** : épreuve de comptabilité privée, économie, bases juridiques, ou mathématiques, 3h (coef. 3)

FACULTATIF :

Épreuve de traduction à partir d'un texte en langue étrangère (au choix : anglais, allemand, espagnol ou italien), 1h30 (coef. 1)

ADMISSION

Entretien avec un jury, qui évaluera à la fois les motivations du candidat et son aptitude à exercer les fonctions du métier envisagé, 25 mn (coef. 6)